

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DES ARTS



COURS D'EXTENSION

1964-1965

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

FACULTÉ DES ARTS



COURS D'EXTENSION

1964-1965



FACULTÉ DES ARTS — Une lampe antique d'or allumée de gueules et rayonnante du premier. C'est le symbole classique des sciences chrétiennes et philosophiques. Le torque est rouge et or, couleurs choisies par cette faculté.

(Armoiries de l'Université de Sherbrooke)

TABLES DES MATIÈRES

L'Université de Sherbrooke	4
La faculté des Arts	6
Le service de l'Extension	13
Règlements généraux de l'Extension	16

Programmes:

I — Cours réguliers:

1. La maîtrise ès arts	19
2. Le baccalauréat ès arts	20

II — Cours libres:

1. Le baccalauréat des adultes	30
2. Les cours pré-requis au bevet A	37
3. Les programmes d'anglais	38

Notes:

— sur les centres extérieurs	41
— sur les cours télévisés	42

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'université de Sherbrooke a été établie par une loi du gouvernement de la province de Québec, le 5 mars 1954. Sa charte (3 Elizabeth II, 1954) stipule que la propriété et l'administration de l'université appartiennent à une corporation dont tous les membres, y compris ceux du conseil d'administration, sont nommés par l'archevêque de Sherbrooke.

Reconnue comme "université catholique" par un décret pontifical du 21 novembre 1957, l'université de Sherbrooke est membre de la Conférence nationale des universités et collèges canadiens, de la Fédération des universités catholiques, de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, et de l'Association internationale des universités.

Sa juridiction académique s'étend au territoire des diocèses de Sherbrooke, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe.

Elle offre présentement des cours dans cinq facultés et un institut: la faculté des Arts, la faculté des Sciences, la faculté de Droit, la faculté de Commerce, la faculté des Sciences de l'Éducation, et l'Institut de Culture religieuse.

DIRECTION GÉNÉRALE

Grand Chancelier: Son Excellence M^{gr} Georges CABANA,
Archevêque de Sherbrooke

Conseil de Haute Vigilance

Son Excellence M^{gr} Georges CABANA
Son Excellence M^{gr} Arthur DOUVILLE, évêque de Saint-Hyacinthe
Son Excellence M^{gr} Albertus MARTIN, évêque de Nicolet

Conseil d'administration

M^{gr} Irénée PINARD, P.A., recteur magnifique
M^{gr} Maurice O'BREADY, P.D., vice-recteur
M^{gr} Roger MALTAIS, P.D., 2^e vice-recteur
M. l'abbé Antoine SIROIS, secrétaire général
M. l'abbé Paul GILMORE, trésorier
D^r Roger BERNIER, M. Jean GOULET, M^c Marcel GUY
et M. Michel NORMANDIN, conseillers.

Conseil universitaire

Le recteur, M^{gr} Irénée PINARD, P.A., président
Un vice-recteur, M^{gr} Roger MALTAIS, P.D.
Le secrétaire général, M. l'abbé Antoine SIROIS, secrétaire
Les doyens: D^r Jean-Marie ROY, (Arts),
M^c Richard CRÉPEAU, (Droit),
M. Michel NORMANDIN, (Sciences),
D^r Rosario COUSINEAU, (Commerce),
M. l'abbé Marc-André POULIN, (Théologie),
M. Pierre-H. RUEL, (Sciences de l'Education).

Deux professeurs de carrière:

M. Marcel RISI,
M. Gilles JONCAS

Un membre désigné par le Conseil d'administration:
M. l'abbé Paul GILMORE.

LA FACULTÉ DES ARTS

Le rôle de la faculté des Arts, à l'université de Sherbrooke, est de préparer les étudiants, garçons et filles, qui ont terminé avec un notable succès un cours secondaire¹ pré-universitaire², à la possession d'un savoir scientifique dans le domaine des lettres (langues et littératures) et des sciences humaines (histoire, géographie, sciences sociales, philosophie).³

Trois grades universitaires marquent les étapes qui mènent progressivement à ce but:

1. *le baccalauréat ès arts (B.A.)*, qui atteste d'un entraînement intensif à l'expression de la pensée, d'une initiation systématique aux problèmes généraux de la Science, et d'une préparation immédiate aux études supérieures dans une discipline particulière;
2. *la maîtrise ès arts (M.A.)*: elle est le premier grade de spécialisation; elle signifie que l'étudiant connaît toutes les données principales et les méthodes propres de sa discipline, et qu'il est apte à en faire l'analyse aussi bien que la synthèse;
3. *le doctorat (Ph.D.)*: il signale que, sur un point particulier, le candidat a su apporter une contribution originale au progrès de sa discipline.

Toutes ces études, on le voit, sont purement spéculatives; elles ne se définissent par rapport à aucune activité professionnelle déterminée, mais uniquement par rapport à divers niveaux de science et de culture. Mais il faut ajouter que ces niveaux de science et de culture sont de plus en plus la condition qui habilite le mieux à l'exercice de certaines professions (journalisme, fonctionnarisme, direction de groupements sociaux, etc.), et tout particulièrement de la profession enseignante.

-
1. En accord avec la tradition nord-américaine, nous concevons le cours *secondaire* comme une étape scolaire de quatre années au-delà du cours primaire ou élémentaire.
 2. Un cours secondaire est *pré-universitaire* lorsque son objectif de beaucoup le principal est de procurer à l'étudiant une connaissance riche et raisonnée de sa langue maternelle et des mathématiques.
 3. Il revient à la faculté des Sciences de poursuivre le même objectif dans le domaine des mathématiques et des sciences physiques.

La faculté des Arts exerce sa juridiction, dans l'enceinte même de l'université (domaine *intra muros*), sur les cours suivants:

1. *Cours de la maîtrise ès arts (M.A.)*. Les renseignements relatifs à ces cours sont publiés dans un anuaire spécial, intitulé *ÉTUDES SUPÉRIEURES*.

2. *Cours du baccalauréat ès arts (B.A.)* pour les étudiants à temps complet. Les renseignements relatifs à ces cours sont publiés dans un annuaire spécial, intitulé *ÉTUDES COLLÉGIALES*.

3. *Cours d'extension*, destinés aux étudiants à temps partiel. Les renseignements relatifs à ces cours sont publiés dans le présent annuaire.

La faculté des Arts exerce aussi une certaine juridiction, hors de l'enceinte de l'université (domaine *extra muros*), sur les institutions suivantes:

1. les collèges affiliés;
2. les institutions annexées:
 - a) l'École des Sciences domestiques;
 - b) les Écoles normales qui préparent au brevet A (pour le contrôle de la partie culturelle de leurs programmes d'études);
 - c) les Instituts familiaux de l'archidiocèse de Sherbrooke;
 - d) l'École d'Archives médicales;
 - e) l'École d'Initiation au Service social;
 - f) l'Institut d'Etudes sur l'Alcoolisme;
 - g) le Séminaire social Pie-XII;
 - h) les Camps J.M.C. du Mont Orford.

Les principaux renseignements relatifs à ces institutions *extra muros* sont publiés dans l'annuaire intitulé *ÉTUDES COLLÉGIALES*.

Pour plus de détail, demander les publications particulières à chacune de ces institutions.

DIRECTION DE LA FACULTÉ

Membres du Conseil

- ROY, D^r Jean-Marie, B.A., M.A., (géogr.) (McGill), D.d'U.(géogr.) (Grenoble), *doyen et directeur des études; directeur du département de géographie*
- SAINT-MARTIN, abbé Louis-Philippe, B.A., L. ès L. (Montréal), *vice doyen.*
- PARADIS, D^r Pierre-Yves, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum), *secrétaire; directeur de l'Extension*
- BERNIER, D^r Roger, B.A., B.Sc.soc. (Laval), L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum), *directeur du département de philosophie*
- BOUVIER, S.J., R.P. D^r Emile, M.A. (écon.) (Boston), Ph.D. (écon.) (Georgetown), *directeur du département d'économique*
- BROSSEAU, Guy, B.A., B.Ph., L.Ens., M.A. (latin) (Sherbrooke), *directeur du département de latin*
- ÉLIE, abbé Charles, B.A., M.A., L. ès L. (Laval), *préfet des études au séminaire de Nicolet*
- LAVALLEE, abbé Germain, B.A., L. ès L., M.A. (Montréal), *préfet des études au séminaire de Sherbrooke*
- LEMIRE, abbé Maurice, B.A., L.Th., L. ès L. (Montréal), D.E.S. (Laval), *directeur du département de français*
- ROUILLARD, abbé Fernand, B.A., B.Péd. B.Sc.(math.), *professeur de mathématiques au séminaire de Sherbrooke*
- R. S. D^r MARIE-ERNESTINE, F.C.S.C.J., B.A., L.Péd. (Montréal), D.d'U. (franç.) (Paris), *directrice du collège du Sacré-Coeur*
- SPIRIDONAKIS, D^r Basil G., B.A., M.A. (hist.) (Columbia), D.d'U. (hist.) (Paris), *directeur du département d'histoire*
- SUTHERLAND, D^r Ronald, B.A., M.A.(angl.) (McGill), Ph.D.(angl.) (Glasgow et Wayne), *directeur du département d'anglais*

CORPS PROFESSORAL

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

- LEMIRE, abbé Maurice, B.A., L.Th., L. ès L. (Paris), D.E.S. (Laval).
Professeur adjoint, directeur
- BAZINET, André, B.A. B.Péd., M.A. (franç.) (Montréal). Professeur
adjoint.
- BLAIS, Jacques, B.A., L. ès L., D.E.S. (franç.) (Laval). Professeur adjoint.
- BRODEUR, Léo, B.A., Dipl. Péd., M.A. (franç.) (Laval). Professeur
adjoint.
- DOUTRELOUX, Jean-Marie, Bachelier, L. Philol. romane (Louvain). Agré-
gé de l'enseignement secondaire supérieur (Louvain). Professeur
adjoint.
- DE MARGERIE, Yves, B.A., M.A., L. ès L. (Laval). Chargé d'enseigne-
ment.
- PAINCHAUD, Louis, B.A., M.A. (ling.) (Montréal). Chargé d'enseigne-
ment.
- POMERANTZ, Isabel, M.A. (Glasgow), L. ès L. (Montpellier), Ph.D.
(ling.) (Montréal). Chargée d'enseignement.
- RIOUX, Pierre-Paul, Br. "A", B. Péd., L. Or. (Laval), L. ès L. (Laval).
Professeur adjoint.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

- BERNIER, Roger, B.A., B. Sc.Soc., L. Ph. (Laval), D. Ph. (Angelicum).
Professeur agrégé, directeur.
- CHARETTE, Léon, B.A., L.Ph. (Ottawa). Professeur adjoint.
- GAGNON, Maurice, B.A., L.Ph. (Ottawa). Chargé d'enseignement.
- GOULET, Jean, B.A., B. Péd., L.Ph. (Ottawa). Professeur adjoint.
- LACOMBE, Michel, B.A., L.Ph. (Ottawa). Chargé d'enseignement.
- MERCIER, Pierre B.A., B.Ph. Professeur adjoint. (En congé).
- PARADIS, Pierre-Yves, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum).
Professeur agrégé.
- VALCKE, Louis, D. Ph. (Louvain), LL.D. (Louvain). Professeur adjoint.

DÉPARTEMENT DE LATIN

- BROSSEAU, Guy, B.A., L. Ens., B.Ph. Professeur adjoint, directeur.
BÉDARD, André, B.A., B.Th., L.Ph. (S.J., Montréal) Chargé de cours.
COLLINGE, Pierre, Bachelier, LL.D. (Liège). Chargé d'enseignement.
TIFFOU, Etienne, Bachelier, L. ès L., D.E.S. (Latin). Agrégé de l'Université de France (lettres). Professeur invité.

DÉPARTEMENT D'ANGLAIS

- SUTHERLAND, Ronald, B.A., M.A. (anglais) (McGill), Ph.D. (anglais) (Glasgow et Wayne). Professeur adjoint, directeur.
CAPPON, C. Gerard, B.A., M.A., (Yale), Ph.D. (latin et grec) (Yale). Professeur adjoint.
JONES, Douglas, B.A., M.A. (anglais) (Queen's). Professeur adjoint.
McQUILLAN, James, B.A. Chargé d'enseignement.
SPIRIDONAKIS, Mme Annette, L. Ens. (anglais) (Paris), D.E.S. (anglais) (Paris). Professeur adjoint.
VIGNEAULT, Jean, B.A., M.A. (anglais) (Montréal), M.A. (anglais) (Toronto). Chargé d'enseignement.

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

- SPIRIDONAKIS, Basil, B.A., M.A. (Histoire) (Columbia), D.d'U. (Histoire) (Paris). Professeur adjoint, directeur.
DIMAKIS, Jean, dipl. hist. et archéol. (Athènes), D. d'U. (hist.) (Paris). Chargé d'enseignement.
GOUGEON, Jacques, B.A., M.A., (Histoire) (Montréal). Professeur adjoint.
LAVALLÉE, Jean-Guy, B.Ph. Cert. ét. sup. (Histoire et Géographie). Chargé d'enseignement.
PARENT, J.-Armand, B.A., L. ès L. (Histoire) (Montréal). Professeur adjoint.

THIBEAULT, Claude, B.A., M.A. (anglais) (Laval), M.A. (Histoire) (Bishop's). Professeur adjoint. (En congé.).

DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE

ROY, Jean-Marie, B.A., M.A. (Géographie) (McGill), D. d'U. (Géographie) (Grenoble). Professeur agrégé, directeur. Doyen de la Faculté.

BOISVERT, Jean-Jacques, B.A., M.A. (Géographie) (Montréal), D. d'U. (Géographie) (Grenoble). Professeur adjoint.

CAZALIS, Pierre, Bachelier, L.Sc.Pol. (Toulouse), M.A., D.E.S. (Géographie) (Laval). Professeur adjoint.

LAPIERRE, Richard, B.A., M.A. (Géographie) (Montréal). Chargé d'enseignement.

POULIN, André, B.A., M.A. (géogr.) (Montréal) en instance. Chargé de cours.

DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIQUE

BOUVIER, Rév. Père Emile, s.j., M.A. (écon.) (Boston), Ph.D. (écon.) (Georgetown). Professeur titulaire, directeur.

FERLAND, Robert, B.A., M.Sc.soc. (écon.) (Laval) - en instance. Chargé de cours.

FORTIN, Jacques, B.A., M.A. (écon.) (Montréal). Chargé de cours.

LATULLIPPE, Jean-Guy, B.A., M.Sc.soc. (écon.) (Laval). Chargé de cours.

LEROUX, Armand, B.A., B. Sc.A., M.A. (écon.) (Columbia). Professeur agrégé.

PELLETIER, Gérard-R., B.A., B.S.S., M.S.S., (écon.) (Laval). Chargé d'enseignement.

PICHETTE, Claude, B.A., B.Sc.Soc., M.Sc.Soc. (Econ.) (Laval). Professeur adjoint. (En congé.)

CHARGÉS DE COURS

FORTIN, Lucien (Anglais).

LABRECQUE, Abbé Alphonse, B.A., L.Th., L.Ph. (Philosophie).

LAFLEUR, Claude, Diplômé de l'École des Beaux-Arts (Montréal). (Histoire de l'art à l'Extension).

Services

Aumônerie: M. l'abbé Fernand LABERGE

Bibliothèque: M. l'abbé Daniel CROTEAU

M. Germain BÉLISLE

M. Paul-H. CÔTÉ

Secrétariat de la faculté:

M. Jean-Marc HOULE, chef du secrétariat

M. Claude ENRIGHT, assistant

Secrétariat de l'Extension: M. Benoît LETENDRE, B.A., M. Com.

Appariteur au département de Géographie:

M. Roger VAILLANCOURT, dipl. tech.

L'EXTENSION

PRÉSENTATION

L'Extension est un service par lequel la faculté des Arts¹ ou bien étend ses cours réguliers² à un auditoire plus vaste que celui de ses étudiants "à plein temps", ou bien dispense certains enseignements qui ne conduisent pas à un grade universitaire proprement dit. Disons qu'on a, dans le premier cas, *l'extension des cours réguliers*, et, dans le deuxième, *l'extension des cours libres*. Et comme, dans les deux cas, la faculté s'occupe d'étudiants "à temps partiel", on pourrait définir l'Extension: *le service d'enseignement aux étudiants "à temps partiel"*.

L'Extension des cours réguliers

Un très grand nombre de personnes, notamment du monde enseignant, ont un pressant besoin de faire des études universitaires mais sont absolument empêchées d'y consacrer la majeure partie de leur temps. Les universités se reconnaissent le devoir de répondre à ce besoin. L'université de Sherbrooke, pour sa part, s'y emploie de son mieux depuis l'année même de sa fondation.

Mais il est clair que les universités, même les mieux établies, n'ont pas assez de professeurs, ni assez de personnel administratif ou de ressources financières, pour répéter leurs cours réguliers autant de fois par semaine, durant l'année scolaire ou en période d'été, qu'il le faudrait pour satisfaire aux désirs indéfiniment variés des étudiants "à temps partiel". Aussi doit-on préconiser que, dans toute la mesure du possible, les étudiants "à temps partiel" qui s'engagent dans un programme régulier viennent à l'université suivre leurs cours aux mêmes heures que les étudiants "à temps complet".

L'Extension réussit quand même, chaque année, à offrir un certain nombre de cours réguliers le soir, le samedi ou pendant l'été, soit à l'université, soit dans quelque centre extérieur.

-
1. Offrent également des cours d'extension: la faculté de Commerce, la faculté des Sciences de l'Éducation, l'Institut de Culture religieuse et la faculté des Sciences.
 2. On qualifie de "régulier" un cours ou un programme qui conduit à un grade universitaire proprement dit. L'étudiant qui suit un tel cours, à temps complet ou à temps partiel, est classé comme étudiant régulier.

L'Extension des cours libres.

Rares sont les universités nord-américaines qui n'ont pas encore ouvert leurs portes à tout un public d'adultes désireux de s'instruire. L'université de Sherbrooke a été fondée à un moment où ce phénomène avait déjà pris une certaine ampleur dans la métropole; elle eut donc tout de suite, elle aussi, une importante clientèle d'étudiants "libres"³.

L'université, — c'est évident, — peut rendre d'éminents services à la population adulte en diffusant les connaissances de toutes sortes qu'elle détient dans ses départements; c'est même pour elle un devoir, puisqu'elle émerge aux fonds publics, de collaborer à tout ce qui peut promouvoir le bien commun. Mais on ne saurait lui demander de pratiquer l'apostolat civique au détriment de sa mission première et essentielle, qui est de cultiver la science par l'enseignement régulier et la recherche.

Compte tenu de la demande publique et de ses propres disponibilités, la faculté des Arts offre trois programmes de cours libres: le baccalauréat des adultes, le programme de culture générale préparatoire au brevet A, et des cours d'anglais. Ces cours se donnent le soir, ou le samedi, ou pendant l'été, — à l'université même, ou dans quelque centre extérieur, ou à la télévision.

3. L'*étudiant libre* est celui qui ne postule pas un grade universitaire, mais seulement un diplôme ou certificat para-universitaire. Les cours conduisant à ces certificats sont eux-mêmes qualifiés de "libres". Le régime d'un étudiant libre est toujours le "temps partiel".

DIRECTION DE L'EXTENSION

L'Extension étant un service de la faculté des Arts, elle est dirigée par le doyen et le conseil de cette faculté. Cependant, vu le caractère très particulier de ce service, un membre du conseil de la faculté est spécialement mandaté à la direction de l'Extension. Le directeur de l'Extension est assisté d'un secrétaire administratif et d'un personnel de bureau.

Directeur

D^r Pierre-Yves PARADIS, B.A., L.Ph. (Laval), D.Ph. (Angelicum), professeur agrégé, secrétaire de la faculté des Arts.

Secrétaire administratif

M. Benoît LETENDRE, B.A., M.Com. (Sherbrooke).

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

des Cours d'Extension

Art. 1 — *Demande de renseignements*

Quiconque désire faire des études "à temps partiel" à la faculté des Arts peut obtenir des renseignements en en faisant la demande:

— *par écrit*, à l'adresse suivante:

Secrétariat de l'Extension,
Faculté des Arts,
Cité Universitaire,
Sherbrooke, Québec, Canada

— *ou par téléphone*, en signalant 569-7431, poste 286 ou 312.

On obtiendra toujours de meilleurs renseignements si l'on a soin de fournir des précisions a) sur ses antécédents académiques (quelles études on a faites, à quelles dates, et quels diplômes on détient), et b) sur le but que l'on veut atteindre en s'inscrivant à l'université.

Art 2 — *Conditions d'admissibilité*

1. Tout étudiant "à temps partiel" doit être adulte, c'est-à-dire "installé" dans la vie et se trouver, par conséquent, incapable de consacrer tout son temps aux études.

2. Aucun étudiant "à plein temps" ne peut s'inscrire à l'Extension à moins d'une autorisation spéciale de la faculté. Cette autorisation n'est accordée que si un cours de l'Extension est accepté par l'autorité compétente comme faisant partie du programme que l'étudiant suit "à plein temps".

3. Les conditions académiques d'admissibilité sont précisées à propos de chacun des cours ou groupes de cours décrits dans le présent annuaire.

Art. 3 — *Pré-inscription*

Environ cinq ou six semaines avant l'ouverture de chaque session, les étudiants qui ont manifesté leur désir de suivre des cours reçoivent une formule de pré-inscription. En remplissant cette formule dans les délais prescrits, ils aideront grandement le secrétariat de l'Extension à les mieux servir.

Art. 4 — *Inscription*

1. Les étudiants "à temps partiel" qui s'inscrivent à des cours *réguliers* doivent rigoureusement traiter avec le Secrétariat général.

2. *Tous les étudiants "à temps partiel"*, qu'ils suivent des cours réguliers ou des cours libres, doivent s'inscrire au secrétariat de l'Extension.

Art. 5 — *Équivalences*

1. Le candidat qui fournit la preuve qu'il a déjà suivi des cours analogues à ceux du programme auquel il s'inscrit à l'Extension, peut obtenir l'"équivalence" d'une partie de ces cours.

2. Un cours ou un groupe de cours (p.ex. une année scolaire faite "à temps complet") ne sont reconnus équivalents que s'ils ont été réussis conformément aux normes de l'institution où ils ont été suivis.

3. Les normes qui régissent l'octroi des équivalences sont déterminées pour chaque programme du présent annuaire.

Art. 6 — *Frais à payer*

1. Scolarité (frais d'insription inclus): chaque crédit	\$18.00
Attestation d'études	2.00
Certificat ou diplôme	5.00
Parchemin de grade universitaire	10.00

2. Pour les certificats ou diplômes, si on veut les obtenir sous la reliure aux armes de l'université, il faut ajouter \$3.00.

3. Les frais de scolarité doivent être payés un semestre à l'avance.

4. Les manuels et notes de cours sont à la charge de l'étudiant.

5. Si l'on abandonne un cours avant la fin des 15 leçons qu'il comporte, on doit en avertir immédiatement la faculté; il ne sera fait de remboursement qu'à compter de la date à laquelle la faculté aura reçu de l'étudiant lui-même cet avis de départ.

Art. 7 — Règlements académiques généraux

1. Afin d'assurer le sérieux des études, la faculté limite à un maximum assez réduit le nombre de crédits qu'un étudiant "à temps partiel" peut prendre à chaque session.

2. Pour obtenir un crédit, il faut a) avoir été présent à un strict minimum de 12 des 15 heures de cours; b) avoir remis à la date indiquée tous les travaux requis par le professeur; c) avoir subi l'examen final et conservé le minimum requis; d) n'avoir aucune redevance envers l'université.

3. Les devoirs, travaux et lectures du programme sont obligatoires au même titre que la présence aux cours.

4. La fraude dans les travaux ou aux examens entraîne automatiquement l'annulation d'un cours. C'est une manoeuvre frauduleuse que de produire sans guillemets et sans référence un texte qui n'est pas de sa propre composition.

PROGRAMMES

I — COURS RÉGULIERS

Les cours réguliers préparent à l'obtention d'un grade universitaire, en l'occurrence: le baccalauréat ès arts (B.A.) et la maîtrise ès arts (M.A.).

1. La maîtrise ès arts (M.A.)

Les candidats qui préparent la maîtrise ès arts "à temps partiel" sont soumis *aux mêmes programmes et aux mêmes règlements* que les étudiants "à temps complet": voir les détails dans l'annuaire *Etudes supérieures* de la faculté des Arts. Deux régimes leur sont possibles: ou bien ils suivent leurs cours aux mêmes moments que les étudiants "à temps complet", ou bien ils fréquentent les cours du soir, du samedi ou de l'été.

Étudiants de l'Extension qui suivent leurs cours aux mêmes heures que les étudiants "à temps complet".

Comme on l'a dit précédemment (p. 13), ce régime est celui que la faculté préconise, surtout pour les cours de maîtrise.

Les étudiants qui peuvent adopter ce régime doivent observer, pour l'inscription, la procédure suivante:

a) *à l'égard du Secrétariat général:* — remplir la "demande d'admission" et fournir tous les documents requis;

b) *à l'égard du département:* — obtenir du directeur l'autorisation écrite de ne suivre qu'une partie de l'horaire;

c) *à l'égard de la faculté:* — remettre au secrétariat de l'Extension l'autorisation obtenue du directeur de département, et dresser l'état précis des redevances envers le Trésor de l'université.

Étudiants qui adoptent les horaires particuliers de l'Extension.

L'Extension donne ses cours le soir (du lundi au vendredi), le samedi et l'été. Les candidats à la maîtrise qui sont forcés d'adopter ce régime doivent se résigner à ne pouvoir se tracer un programme à long terme; car très peu de départements peuvent offrir des cours de maîtrise à ces moments-là.

Les étudiants qui adoptent ce régime doivent observer la procédure suivante:

a) à l'égard du Secrétariat général: — remplir la "demande d'admission" et fournir tous les documents requis;

b) à l'égard de la faculté: — se conformer aux art. 3 et 4,2 des règlements généraux (p. 17).

REMARQUES:

1. Les cours de la maîtrise ne se donnent qu'à l'université même (donc ni dans un centre extérieur, ni à la télévision).

2. Pour prendre une décision finale au sujet de son inscription, l'étudiant "à temps partiel" a absolument besoin de consulter les horaires. Ceux-ci sont publiés deux fois par année, soit au début de l'année scolaire et à l'approche de la session d'été. On les obtient gratuitement en s'adressant au secrétariat de l'Extension.

2. Le baccalauréat ès arts (B.A.)

Les cours du B.A. ne se donnent qu'à temps complet, au siège de la faculté ou dans les collèges affiliés.

Pendant, en faveur des personnes qui détiennent le baccalauréat en pédagogie, ou le brevet d'enseignement, classe A, ou un diplôme universitaire équivalent, la faculté des Arts a institué, en 1962, un programme spécial de IV^e année, qui se donne à temps complet à la faculté même, et qui est répété à temps partiel soit à la faculté, soit dans un centre autorisé.

Ce programme spécial comporte un maximum de 8 cours (48 crédits), ainsi répartis:

Dissertation française: 1 cours (6 cr.)

Dissertation philosophique: 1 cours (6 cr.)

Mathématiques: 2 cours (12 cr.)

Le latin du secondaire: 2 cours (12 cr.)

Un sujet de concentration: 2 cours (12 cr.)

Règlements particuliers à la IV^e spéciale

1. Les bacheliers en pédagogie qui, après un cours secondaire classique complet, ont fait la Rhétorique latin-grec ou latin-sciences selon le programme officiel et sous le contrôle direct d'une faculté des Arts, peuvent obtenir le B.A. moyennant 30 crédits:

PHL 496 — Dissertation philosophique (6 cr.)

MAT 106T et 206T — Mathématiques intermédiaires (12 cr.) ou

MAT 306 et 406 — Mathématiques avancées (12 cr.)

Un sujet de concentration (12 cr.)

2. Les bacheliers en pédagogie qui ne réalisent pas toutes les conditions du paragraphe 1, peuvent obtenir le B.A. moyennant 36 ou 48 crédits, selon qu'ils ont fait, ou non, le latin du secondaire:

FRA 426 — Dissertation française (6 cr.)

PHL 496 — Dissertation philosophique (6 cr.)

MAT 106T et 206T — Mathématiques intermédiaires (12 cr.) ou

MAT 306 et 406 — Mathématiques avancées (12 cr.)

LAT 016T et 026T — Le latin du secondaire (12 cr.)

Un sujet de concentration (12 cr.)

3. Les sujets de concentration doivent être choisis parmi les cours suivants:

Anglais: ANG 306, 406

Histoire: HIS 306, 406

Biologie: BIO 306L, 406L

Latin: LAT 306, 316, 406

Chimie: CHM 306L, 406L

Philosophie: PHL 343, 353, 363,

Économique: ECO 306, 406

433, 443, 453

Français: FRA 303, 313, 403, 413

Physique: PHY 306J 406L

Géographie: GEO 306, 406

Sciences religieuses: SCR 316, 416

4. En principe, les 12 crédits de concentration doivent se prendre dans une seule discipline; la faculté peut permettre, exceptionnellement, de partager ces crédits entre deux disciplines connexes.

REMARQUES:

1. Les cours "à temps partiel" du B.A. se donnent durant l'année scolaire (généralement le samedi) et pendant l'été; ils ne se donnent pas à la télévision.

2. Ces cours ont lieu à l'université même et, pour quelques-uns d'entre eux, au Centre de Marieville.

3. Les cours de dissertation, qui exigent plus d'élaboration personnelle de la part de l'étudiant, ne se donnent que pendant l'année scolaire; les autres cours peuvent être inscrits à l'horaire de l'année scolaire ou de l'été.

4. Pour prendre une décision finale au sujet de son inscription, l'étudiant "à temps partiel" a absolument besoin de consulter les horaires. Ceux-ci sont publiés deux fois par année, soit au début de l'année scolaire et à l'approche de la session d'été. On les obtient gratuitement en s'adressant au secrétariat de l'Extension ou au Centre de Marieville. (Pour ce qui est de ce Centre, s'adresser au R.F. Alcide Chabot, f.m.s., Scolasticat des Frères Maristes, Iberville, P.Q.)

Description des cours

ANGLAIS

ANG 306 — *Canadian Literature.*

Étude panoramique de la prose et de la poésie canadienne, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.

Pré-requis: un cours d'initiation générale à la littérature anglaise

ANG 406 — *Modern British Literature.*

Lectures choisies des principaux romanciers et poètes de Grande-Bretagne.

Pré-requis: un cours d'initiation générale à la littérature anglaise.

BIOLOGIE

BIO 306L — *Biologie générale I*

Introduction. Éléments de cytologie et d'histologie. Anatomie et physiologie humaines: fonctions de relation et de nutrition. — Laboratoire: dissection, étude microscopique des principaux tissus animaux.

BIO 406L — *Biologie générale II*

Fonction de nutrition (suite). L'unité de l'organisme. Reproduction. Héritéité. L'évolution: théories et hypothèses. — Laboratoire: dissection, observation de phénomènes physiologiques.

Pré-requis: BIO 306L.

CHIMIE

CHM 306L — *Chimie générale.*

Révision des notions de chimie élémentaire. La structure atomique: le noyau, introduction à la théorie quantique, l'atome du Bohr et la théorie moderne de l'atome d'hydrogène. Construction du tableau périodique. Le lien chimique. Stœchiométrie. Gaz, liquides et solides. Changements d'état. Les solutions et leurs propriétés. Cinétique chimique. Équilibre chimique. Solutions aqueuses. L'état colloïdal. — Nombreuses applications numériques. Travaux de laboratoire.

Pré-requis: Les mathématiques du secondaire scientifique; un cours de chimie élémentaire.

CHM 406L — *Chimie organique*

Principes généraux. Fonctions simples de la chimie aliphatique. Isomérisation et structure. Graisses. Huiles. Cires. Détergents. Amines. Hydrates de carbone. Acides aminés. Protéines. — Laboratoire: exercices de synthèses chimiques.

Pré-requis: CHM 306L.

ÉCONOMIQUE

ECO 306 — *Principes d'économie politique.*

Les fonctions et les opérations des institutions économiques: l'entreprise, privée et publique; la monnaie et les banques; le syndicalisme, le travail, le consommateur; le gouvernement: ses revenus et dépenses. Analyse et détermination du revenu national. Politiques fiscales et monétaires. Théorie micro-économique. Le commerce international. Problèmes contemporains.

ECO 406 — *Monnaie et Banque.*

Étude du système bancaire et financier, et analyse des principales institutions financières du Canada. Importance du rôle de la monnaie et de la finance dans la production et la distribution du revenu national, et dans les problèmes de l'inflation et du chômage. Étude comparée des systèmes bancaires en Angleterre, en France, aux États-Unis et au Canada.

Pré-requis: ECO 306.

FRANÇAIS

- FRA 303 — *Introduction à la littérature canadienne-française.*
- FRA 313 — *Théorie du roman.*
Étude systématique du genre romanesque illustrée par l'évolution du roman français.
Pré-requis: deux cours (12 cr.) d'histoire générale de la littérature française.
- FRA 403 — *Théorie de la poésie.*
Étude systématique du genre poétique, illustrée par l'évolution de la poésie française.
Pré-requis: deux cours (12 crédits) d'histoire générale de la littérature française.
- FRA 413 — *Théorie du genre dramatique.* Étude systématique, illustrée par l'évolution du théâtre français.
Pré-requis: deux cours (12 crédits) d'histoire générale de la littérature française.
- FRA 426 — *Dissertation française*
Exercices d'analyse littéraire et de dissertation critique.
Pré-requis: deux cours (12 crédits) d'histoire générale de la littérature française.

GÉOGRAPHIE

- GEO 306 — *I. Éléments de géographie économique* (2 heures par semaine).
Les facteurs physiques: climat, relief, sols, sous-sol, hydrographie. Les facteurs humains: démographie, systèmes économiques et types d'économie; structures et formes d'organisation. Les secteurs de production: l'industrie (production de l'énergie, production et commercialisation des matières premières, industries lourdes, industries légères), l'agriculture (économie agricole, la production des grains, cultures alimentaires diverses), les transports. *II. Éléments de géographie politique* (1 heure par semaine). Les grandes doctrines de géographie politique. Politique, territoire et frontières. Politique et population. Politique et ressources naturelles. Politique et circulation.
Pré-requis: Un cours de géographie physique et humaine (4 crédits) et de géographie du Canada (2 crédits).

GEO 406 — *Géographie du monde contemporain.*

Les grands problèmes du monde contemporain. Les principales puissances économiques: 1. l'Amérique (États-Unis, Brésil, Argentine), 2. l'U.R.S.S., 3. l'Asie (Chine, Japon, Union Indienne, Pakistan, Indonésie), 4. l'Europe: traits généraux; la nouvelle géographie européenne: l'Est et l'Ouest; les démocraties populaires et leur place dans le système économique communiste; les efforts d'organisation de l'Ouest. L'Allemagne, la Pologne, l'Italie, la Suisse, le Benelux, la France, les Îles Britanniques; 5. l'Afrique (Congo, Union Sud-Africaine), 6. l'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande).

Pré-requis: GEO 306.

HISTOIRE

HIS 306 — *Introduction à l'histoire moderne et contemporaine.*

Synthèse de l'évolution sociale, religieuse, politique et économique de l'Occident. Transition entre le moyen âge et l'époque moderne. Découvertes. Renaissance. Réforme et absolutisme. La Révolution française et l'avènement des nationalismes.

Pré-requis: Un cours (de niveau collégial) d'histoire du Canada.

HIS 406 — *Histoire du moyen âge.*

Étude de l'évolution politique, religieuse, sociale, économique et intellectuelle de la civilisation occidentale et des civilisations périphériques qui ont joué un rôle dans la formation du monde moderne.

Pré-requis: HIS 306.

LATIN

LAT 016T — *Le latin du secondaire I*

Morphologie du nom, de l'adjectif et du verbe. Éléments de syntaxe. Vocabulaire de base de 600 mots. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Extraits d'auteurs. Institutions romaines. — Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction de la phrase française.

LAT 026T — *Le latin du secondaire II*

Révision. Étude plus approfondie de la syntaxe. Vocabulaire de 600 mots nouveaux: insistance sur la dérivation et la composition. Méthode d'analyse de la phrase complexe. Auteurs: Lhomond, César. Institutions: bref aperçu de l'histoire romaine. — Travaux pratiques: Thèmes et versions. Insistance sur la correction de la phrase française.

Pré-requis: LAT 016T.

- LAT 306 — *Un auteur latin et son époque*
 Ses principales oeuvres; leurs rapports avec la société du temps et avec la nôtre.
Pré-requis: Deux cours de latin du niveau collégial.
- LAT 316 — *Un genre littéraire latin.*
 Les principaux auteurs, les caractéristiques de leur pensée et de leur langue; l'influence des oeuvres sur la littérature occidentale.
Pré-requis: Deux cours de latin du niveau collégial.
- LAT 406 — *Littérature latine chrétienne.*
 Idéal païen et idéal chrétien, civilisation chrétienne antique, influence des Pères latins.
Pré-requis: Deux cours de latin du niveau collégial.

MATHÉMATIQUES

- MAT 106T — *Mathématiques intermédiaires I.*
 Historique des systèmes de nombres de l'antiquité. Notions de base. Théorie élémentaire des ensembles. Logique mathématique. Systèmes de nombres. Équations du 2^e degré. Équations de degrés supérieurs. Inéquations. Géométrie plane: revue synthétique. Trigonométrie.
Pré-requis: Les mathématiques du secondaire scientifique.
- MAT 206T — *Mathématiques intermédiaires II.*
 Vecteurs. Géométrie analytique plane: point, droites, coniques. Systèmes d'équations du 2^e degré à 2 inconnues. Logarithmes. Notion de fonction. Progressions. Permutations. Notions sur la dérivée et l'intégrale.
Pré-requis: MAT 106T.
- MAT 306 — 1. *Géométrie analytique*
 Revue de la géométrie analytique du plan: vecteurs, droite et conique. (6 heures.) — Coordonnées polaires: définition, relation avec les coordonnées cartésiennes, équation polaire de la droite, du cercle et des coniques en général, construction des courbes polaires. (12 heures.) — Équations paramétriques et familles de courbes. Équation paramétrique de la droite, du cercle et de certaines autres courbes (cycloïdes, folium, etc.). (9 heures.)
2. *Introduction à l'algèbre linéaire*
 Transformations géométriques. Définitions de matrice. Systèmes d'équations linéaires. Opérations. Algèbre des matrices. (18 heures.)

3. Calcul différentiel et intégral I

Nombres réels, suites, convergences. Notion de fonction, théorèmes portant sur les limites. Notions de dérivée, calcul des dérivées des fonctions élémentaires, interprétation géométrique, maxima et minima. — La différentielle: définition et interprétation géométrique, utilisation de la différentielle. Construction de courbes de la forme

$$y = f(x) \text{ et } \begin{matrix} y = f(t) \\ x = g(t) \end{matrix}$$

Notion d'intégrale: définition et interprétation géométrique. Calcul d'intégrales immédiates. (45 heures.)

Pré-requis: deux cours de mathématiques de niveau collégial.

MAT 406 — Calcul différentiel et intégral II

Revue rapide des notions élémentaires du calcul différentiel: théorèmes sur la notion de limite et de continuité, définition et calcul des dérivées. Théorème de la moyenne, théorème des accroissements finis, théorème de Rolle. Formes indéterminées: procédés élémentaires et règle de l'Hospital. Etude des courbes de la forme

$$y = f(x); \begin{matrix} x = f(t) \\ y = g(t) \end{matrix}; \quad r = r(\theta)$$

La différentielle. L'intégrale indéfinie: définition, représentation et méthodes d'intégration. L'intégrale définie: définition et propriétés, calcul des aires et des volumes des surfaces de révolution. Série: suite, convergence, séries absolument convergentes et séries alternées, critères de convergence. Formules de Taylor et de Mac-Laurin. Notions d'équations différentielles: équations de type classique.

Pré-requis: MAT 306.

PHILOSOPHIE

PHL 343 — Poétique et rhétorique.

Réflexion critique sur l'art littéraire. Textes commentés. Dissertations.

PHL 353 — Histoire de la philosophie médiévale.

Textes à l'appui. Dissertations.

PHL 363 — Questions spéciales.

Étude plus extensive de quelques problèmes relatifs aux cours de la série 300. Dissertations.

PHL 433 — Philosophie des sciences.

Étude critique sur le sujet et le mode propre des différentes sciences. Textes commentés. Dissertations.

Pré-requis: au moins la logique et la philosophie de la nature.

- PHL 443 — *Histoire de la philosophie moderne*
Étude appuyée sur des textes. Dissertations.
Pré-requis: au moins l'histoire de la philosophie grecque.
- PHL 453 — *Questions spéciales*
Étude plus extensive de quelques problèmes relatifs aux cours de la série 400 (éthique, politique, métaphysique). Dissertations.
- PHL 496 — *Dissertation philosophique*
Exercices de composition sur des thèmes de philosophie.
Pré-requis: la connaissance des traités de logique, de philosophie de la nature, de psychologie, d'éthique, de politique et de métaphysique.

PHYSIQUE

PHY 306L — *Physique générale I.*

1. Mécanique: a) Statique: énoncé des conditions d'équilibre de translation et de rotation des systèmes mécaniques et de leur application à des systèmes simples; b) Cinématique: définition du vecteur déplacement, de la vitesse et de l'accélération, pour le mouvement de translation et de rotation; application de ces définitions au calcul de la trajectoire d'un point matériel subissant une accélération constante; c) Dynamique: énoncé de la loi fondamentale de la dynamique de Newton pour la translation et la rotation et application de cette loi à des systèmes simples. Le théorème des forces vives et le principe de la conservation de la quantité de mouvement sont ensuite déduits de cette loi. — 2. Acoustique: on ne fera qu'une brève introduction à l'étude du son; on montrera qu'il est une vibration longitudinale qu'on peut décrire mathématiquement par une équation d'onde sinusoidale. — 3. Thermodynamique: a) définition des échelles de température à partir de points fixes; b) définition de la chaleur spécifique des solides, énoncé des principes de la calorimétrie; étude des changements d'état; c) conduction de la chaleur; d) gaz parfaits: lois de Mariotte, de Charles, de Gay-Lussac, équation d'état; e) énoncé du premier principe de la thermodynamique et description de l'expérience de Joule; application du premier principe à l'étude des gaz parfaits; étude de la détente adiabatique et calcul du travail effectué au cours de transformations isothermes, adiabatiques et isobares; f) étude sommaire des gaz réels.

Pré-requis: cours d'algèbre et de trigonométrie; un cours d'introduction à la physique.

PHY 406L — *Physique générale II.*

1. Électricité: a) électrostatique: loi de Coulomb, notion de champ et de différence de potentiel; b) étude du courant électrique et de la résistance; énoncé de la loi d'Ohm, et application de cette loi au calcul de circuits simples; c) étude du champ magnétique: lois d'Ampère, de Biot-Savard et de Faraday; d) courant alternatif.

— 2. Optique: a) optique géométrique; énoncé des principes de cette science et étude de quelques systèmes optiques: le miroir plan, le dioptre plan, le dioptre sphérique, le prisme, le miroir sphérique, la lame à faces parallèles, les lentilles minces; b) optique physique: notion d'onde, et application au problème de l'interférence d'ondes lumineuses, de la diffraction et de la polarisation.

Pré-requis: PHY 306L.

Co-requis: cours de calcul différentiel et intégral.

SCIENCES RELIGIEUSES

- SCR 316 — *Introduction à la théologie dogmatique*
Six crédits tirés du programme de l'institut de Culture religieuse.
- SCR 416 — *Introduction à la théologie morale*
Six crédits tirés du programme de l'institut de Culture religieuse.

II — COURS LIBRES

Les cours libres ne préparent pas à un grade universitaire proprement dit. Leur but est d'aider les adultes à parfaire leur culture.

On peut vouloir parfaire sa culture pour bien des motifs: pour satisfaire sa curiosité intellectuelle, son goût de l'étude; pour améliorer son rendement au travail ou se donner plus de compétence dans le domaine du civisme ou de l'apostolat; pour être mieux en mesure de collaborer au progrès scolaire de ses enfants; ou, comme c'est souvent le cas, pour se qualifier en vue d'une promotion, d'un changement d'emploi ou d'un meilleur salaire.

Destinés à des adultes qui ne poursuivent pas une carrière formellement académique, les cours libres ne sont pas interchangeables avec les cours réguliers; ils ont une méthodologie, une programmation et des règlements qui leur sont propres et ne coïncident pas avec les exigences des cours réguliers.

1. Le baccalauréat des adultes

Comme on l'a dit plus haut, l'université de Sherbrooke a été fondée à un moment où les cours pour adultes étaient déjà très fréquentés à l'université de Montréal, et un nombreux public sherbrookoïse demanda tout de suite à son université de lui offrir des cours semblables. De fait, on adopta tout bonnement le programme de Montréal, avec sa terminologie¹ et ses normes. Lorsque Montréal, vers 1961, transforma son baccalauréat des adultes en un baccalauréat régulier, Sherbrooke jugea plus opportun d'instituer un programme nouveau — le programme de la IV^e spéciale, précédemment décrit à la page 20 — pour les étudiants qui veulent le baccalauréat régulier, et de conserver l'ancien programme pour les autres candidats.

C'est ainsi qu'à Sherbrooke, le baccalauréat des adultes est un diplôme qui demeure différent du B.A. Qu'il en résulte une certaine confusion, nous pensons que c'est inévitable dans une entreprise qui veut précisément offrir aux adultes *l'équivalent* du B.A.: ce qu'on offre ainsi, d'une part, n'est sûrement pas le B.A., puisque ce n'en est que l'équivalent; mais, d'autre part, c'est quand même un peu le B.A., puisque c'en est l'équivalent. En définitive, il n'est que de faire son possible, comme on le fait

1. "Baccalauréat des adultes", "baccalauréat D", "bacc. D", "B.A. "D" ": autant d'appellations pour désigner ce diplôme.

ici, pour bien avertir le public que seul le B.A. tout court est un baccalauréat régulier, préparatoire aux études supérieures, tandis que le B.A. "D" est un baccalauréat pour adultes, qui ne prépare pas aux études supérieures.

Dire, après cela, que le B.A. "D" n'a pas de valeur, c'est aller vite à l'extrême. Les études qui préparent à ce diplôme ont un caractère plus synthétique qu'analytique et s'étendent à un plus grand nombre de sujets qu'on n'en trouve au programme du B.A. régulier; à ce compte, elles rendent un très grand service à tous ces adultes — de plus en plus nombreux dans une démocratie évoluée — qui éprouvent le besoin de s'instruire, mais qui n'ont ni l'âge, ni la préparation immédiate, ni le loisir de le faire selon tout le cérémonial académique qu'il convient d'imposer aux grands adolescents. Même dans le monde enseignant, le programme du B.A. "D" est souvent plus utile, mieux indiqué, que ne pourraient l'être des études régulières: une institutrice, par exemple, qui a passé l'âge scolaire et qui fait carrière dans l'enseignement primaire, retirera du B.A. "D" une mine de renseignements qui lui permettront de faire du bien meilleur travail auprès des tout jeunes, si avides de tout connaître. Bref, pourvu qu'on évite de le laisser servir à des fins qui ne sont pas les siennes, ce programme demeure parfaitement valable.

Conditions d'admission

1. On n'admet à suivre le programme du B.A. "D" que les personnes âgées d'au moins vingt ans et qui ne sont pas occupées à temps plein à des études universitaires.
2. Il faut de plus avoir fait un cours secondaire complet, c'est-à-dire avoir fréquenté l'école jusqu'à la fin de la 11^e année. — Une personne qui ne remplit pas cette condition peut quand même être admise à suivre les cours, si son emploi, ses lectures, ses études personnelles la qualifient à la satisfaction de la faculté des Arts.
3. Les candidats du B.A. "D" doivent suivre en tout point les *règlements généraux* de l'Extension: voir page 16.

Exigences du diplôme

1. Le cours complet du baccalauréat "D" est de 100 crédits. Un crédit consiste en 15 heures de cours ou 30 heures de laboratoire, de "séminaire" ou de travaux pratiques. Au rythme d'une vingtaine de crédits par année, on peut donc obtenir le diplôme en cinq ans.

2. Les personnes qui ont fait des études culturelles (et non professionnelles) au-delà de la 11^e année peuvent les faire reconnaître en présentant les documents requis, et obtenir l'exemption d'un certain nombre de crédits. Toutefois, en aucun cas ces exemptions ne peuvent dépasser la valeur de 80 crédits; pour obtenir le diplôme, il faudra donc toujours suivre à l'université de Sherbrooke un minimum de 20 crédits. Si, pour quelque raison très forte, on veut suivre une partie de ces 20 crédits dans une autre université, il faut en demander *d'avancé* l'autorisation en soumettant le prospectus des cours que l'on entend suivre à l'étranger.

3. Le calcul des exemptions ou équivalences se fait d'après la règle générale suivante: 25 crédits par année d'études culturelles (et non professionnelles ou techniques) au-delà de la 11^e année. Une année scolaire n'est comptée que si elle a été réussie au jugement de l'autorité compétente.

4. Les candidats autorisés à préparer le baccalauréat "D" moyennant le minimum de 20 crédits, doivent accomplir l'un des programmes suivants:

a) s'ils ont fait la rhétorique latin-grec ou latin-sciences:

Histoire et philosophie des sciences: 4 cr.

Economie politique: 4 cr.

Biologie: 6 cr.

et 6 cr. dans les cours à option.

b) dans les autres cas:

Histoire et philosophie des sciences: 4 cr.

Civilisation gréco-latine: 4 cr.

Economie politique: 4 cr.

Biologie: 6 cr.

et 2 cr. dans les cours à option.

5. Les 100 crédits du programme complet se partagent ainsi: 82 crédits portent sur des cours obligatoires, les mêmes pour tous les candidats, et 18 crédits sur des cours à option, i.e. laissés au choix des étudiants.

REMARQUES:

1. Les cours du baccalauréat "D" se donnent à l'université même et à la télévision; ils peuvent également se donner dans un centre extérieur autorisé par la faculté.

2. Pour prendre une décision finale au sujet de son inscription, le candidat du B.A. "D" a absolument besoin de consulter les horaires. Les

horaires des cours du soir et des cours télévisés sont publiés au début de l'année scolaire; ceux des cours d'été, vers la fin de mai. On les obtient gratuitement en s'adressant au secrétariat de l'Extension.

Liste des cours

Chaque cours est désigné d'une abréviation de trois lettres suivie de deux chiffres. Le premier chiffre indique le nombre total de crédits que comporte tel cours; le deuxième chiffre marque l'ordre de la succession normale des cours dans la matière désignée par l'abréviation.

a) Cours obligatoires (82 crédits)

Anglais (8 crédits)

ANG 41 — General polishing up of spoken and written English. Emphasis on pronunciation and conversation.

Pré-requis: Introduction to English conversation and usage (voir plus loin, Cours d'anglais, p. 38), ou l'équivalent.

ANG 42 — *Introduction to English Literature*

Survey of the history of English literature. Selected works.

Pré-requis: ANG 41.

Biologie (6 crédits)

BIO 11 — Notions de biologie végétale et animale.

BIO 22 — Anatomie et physiologie humaines (moins le système nerveux).

BIO 13 — Anatomie et physiologie du système nerveux.

BIO 14 — Endocrinologie.

BIO 15 — Génétique.

Civilisation gréco-latine (4 crédits)

CGL 21 — Vue d'ensemble de la littérature grecque classique, où sont lues en traduction et commentées quelques oeuvres représentatives.

CGL 22 — Vue d'ensemble de la littérature latine classique, où sont lues en traduction et commentées quelques oeuvres représentatives.

Économie politique (4 crédits)

ECO 21 — Principes d'économie politique I: microéconomie.

ECO 22 — Principes d'économie politique II: macroéconomie.

Français (16 crédits)

FRS 41 — L'analyse littéraire et la dissertation: théorie et pratique.

FRS 22 — La littérature du moyen âge et du XVI^e siècle.

FRS 33 — La littérature du XVII^e siècle.

FRS 14 — La littérature du XVIII^e siècle.

FRS 25 — La littérature du XIX^e siècle.

FRS 26 — La littérature du XX^e siècle.

FRS 27 — La littérature canadienne-française.

Géographie (4 crédits)

GEO 21 — Géographie physique: les ressources naturelles.

GEO 22 — Géographie humaine: les structures sociales.

Histoire du Canada (4 crédits)

HCN 21 — La Nouvelle-France: vue d'ensemble du régime français jusqu'à 1760.

HCN 22 — L'histoire du Canada contemporain: les origines et l'évolution à partir de 1760. Institutions actuelles.

Histoire universelle (6 crédits)

HUN 21 — L'antiquité (Orient, Grèce, Rome).

HUN 22 — Le moyen âge et les temps modernes.

HUN 23 — L'époque contemporaine.

Histoire et philosophie des sciences (4 crédits)

HPS 21 — Histoire des sciences.

HPS 22 — Philosophie des sciences.

Mathématiques (6 crédits)

MAT 21 — Systèmes de nombres.

MAT 22 — Introduction à la théorie des ensembles.

MAT 23 — Fonctions mathématiques.

Philosophie (14 crédits)

PHL 21 — Logique.

PHL 22 — Philosophie de la nature.

PHL 43 — Psychologie rationnelle.

PHL 24 — Métaphysique.

PHL 25 — Éthique.

PHL 26 — Politique.

Sciences religieuses (6 crédits)

REL 21 — Introduction au Nouveau Testament. — Apologétique: l'acte de foi, les preuves de la crédibilité.

REL 22 — Le dogme catholique. — La vie liturgique.

REL 23 — La morale chrétienne.

b) Cours à option (18 crédits)

Pour atteindre le total de crédits qui lui a été imposé, l'étudiant doit, la plupart du temps, compléter son programme par des "cours à option", qu'il choisit parmi les sujets que la faculté propose à chaque session. Certains de ces sujets comportent des conditions particulières, telles que la détermination d'un minimum ou d'un maximum de crédits ou la détermination d'un pré-requis: *pour qu'un cours à option soit porté au dossier du B.A. "D", l'étudiant est tenu de remplir ces conditions particulières, même s'il doit pour cela dépasser le total de crédits auquel son programme l'obligeait.*

On se fera une idée de la nature des cours à option en parcourant la liste suivante, des cours que la faculté a offerts par le passé:

Allemand (langue)	Géologie
Anglais (compléments)	Grec
Archéologie	Histoire (compléments)
Architecture (histoire)	Italien (langue)
Art cinématographique	Latin
Astronomie	Mathématiques (compléments)
Biologie (compléments)	Musique (histoire)
Botanique	Peinture (histoire)
Chimie	Philosophie (compléments)
Cinéma (histoire et analyse)	Psychologie expérimentale
Économique (compléments)	Sciences religieuses (compléments)
Espagnol (langue)	Sculpture (histoire)
Français (compléments)	Sociologie
Géographie (compléments)	Théâtre (histoire)
	Zoologie

2. Le cours de culture pré-requis pour le passage du brevet B au brevet A (B-50)

Pour être admise à suivre les cours qui lui vaudront le brevet d'enseignement, classe A, toute personne qui détient un brevet d'enseignement, classe B, doit suivre *au préalable* cinquante¹ crédits de culture générale. Le service des Écoles normales ne donne l'enseignement correspondant à ces 50 crédits qu'à plein temps dans ses établissements réguliers; si l'on veut suivre ces cours *à temps partiel*, on doit s'inscrire à l'une des universités françaises du Québec. En conséquence, l'université de Sherbrooke met à la disposition de ces étudiants "à temps partiel" le programme suivant:

	Nombre de crédits		Total
	obligatoires	optatifs	
Maximum exigé:	40	10	50
Religion	2	2	4
Français	12	4	16
Anglais	8	2	10
Histoire universelle	4	2	6
Histoire du Canada	0	2	2
Géographie	2	2	4
Mathématiques	6	4	10
Sciences (chimie, physique, biologie) ²	6	4	10
Latin ³	0	12	12
Civilisation gréco-latine	0	4	4
Histoire des beaux-arts	0	4	4

-
1. D'où le nom abrégé de "B-50" que l'Extension donne à ce programme.
 2. Seule la biologie fait partie des cours obligatoires du B.A. "D"; la chimie et la physique, le cas échéant, feraient partie des cours à option.
 3. On ne peut pas prendre moins de 12 crédits en cette matière, soit les cours LAT 016T et 026T.

REMARQUES:

1. Les personnes qui s'inscrivent à ce programme n'ont qu'à suivre les cours correspondants du baccalauréat "D" de l'université de Sherbrooke: cf. p. 33.

2. Ces cours se donnent à l'université, à la télévision et au Centre de Granby, autorisé par la faculté à offrir le B-50.

3. Si, après avoir complété ces 50 crédits, on veut obtenir le baccalauréat "D" sans passer par le brevet A, on doit faire 50 autres crédits selon le programme suivant: philosophie (14 cr.), histoire et philosophie des sciences (4 cr.), économie politique (4 cr.), biologie (6 cr.) et 12 crédits de cours à option (si la biologie faisait déjà partie du B-50, on portera les cours à option à 18 crédits).

4. Pour obtenir le B.A. régulier après le B-50, il faut faire à temps plein les deux dernières années du cours collégial, ou le programme de IV^e spéciale après avoir terminé le brevet A.

5. Pour connaître le programme offert en 1964-65, demander les horaires au secrétariat de l'Extension ou au directeur du centre de Granby, M. l'abbé Jean-Paul Boutin, — 232, rue Principale, — Granby, P.Q.

3. Programmes d'anglais

Le département d'études anglaises offre trois programmes dans les cadres de l'Extension.

Programme "A"

Ce programme ne comporte pas de crédits académiques. Il est destiné aux adultes qui, n'ayant qu'une faible connaissance de l'anglais, veulent apprendre à parler et à écrire cette langue.

ANG 041 — *Practical English*

Introduction to English conversation and usage.

Programme "B" (8 crédits)

Ce programme est celui du baccalauréat "D" (cf. p. 33); il pré-suppose une bonne connaissance de tous les éléments de la langue anglaise.

Les personnes qui suivent ces cours sans être candidates au baccalauréat "D" peuvent obtenir, à la fin des 8 crédits, le "*Certificate in English*", qui atteste une connaissance de l'anglais du niveau de la II^e année de collège ou Rhétorique.

ANG 41 — General polishing up of spoken and written English. Emphasis on pronunciation and conversation.

Pré-requis: ANG 041 ou l'équivalent.

ANG 42 — *Introduction to English Literature*

Survey of the history of English literature. Selected works.

Pré-requis: ANG 41.

Programme "C" (12 crédits)

Ce programme est sanctionné par l'"*Academic Diploma in English*", qui atteste une connaissance de l'anglais au niveau du B.A. avec mention en anglais.

Pour s'inscrire à ce programme, il faut posséder le "Certificate in English" ou l'équivalent. Les candidats au baccalauréat "D" qui possèdent le pré-requis exigé, peuvent suivre ce programme, ou une partie de ce programme, au titre des "cours à option".

On obtient le diplôme après avoir suivi trois des cours suivants:

ANG 43 — *Modern Fiction* (4 cr.)

Study of short-story and novel writing in the late 19th and the 20th centuries.

ANG 44 — *Modern Poetry* (4 cr.)

Selections from major British, American and Canadian poets of the 20th century.

- ANG 45 — *Canadian Literature* (4 cr.)
Prose and poetry of English speaking Canada from the colonial period to the present.
- ANG 46 — *Creative Writing* (4 cr.)
Workshop for creative writers in prose and poetry.
- ANG 47 — *History of the English Language* (4 cr.)
The development of English from the earliest records to the present.
Study of the evolution of the novel in English. Selected works.
- ANG 48 — *The Novel* (4 cr.)
Selected plays and sonnets.
- ANG 49 — *Shakespeare* (4 cr.)

REMARQUES:

1. Les étudiants qui s'inscrivent à ces programmes doivent observer les *règlements généraux* de l'Extension: cf. p. 16.
2. Si, parmi les étudiants inscrits au programme "C", il s'en trouve qui préparent la maîtrise ès arts en anglais, les cours de ce programme pourront être remplacés par des cours de maîtrise; les 12 crédits requis pour le diplôme du programme "C" seront alors portés à 14, 16 ou 18.
3. Pour connaître le programme offert en 1964-65, demander l'horaire au secrétariat de l'Extension.

N O T E S

(Texte de M. Léo-A. Brodeur, directeur de l'Extension en 1963-64.)

Centres extérieurs

L'Extension de la faculté des Arts ne répond pas encore à tous les besoins des étudiants qui se trouvent empêchés par les conditions géographiques de la province ecclésiastique de Sherbrooke¹ de suivre des cours à la Cité Universitaire. L'organisation de "succursales" de l'Extension dans les divers centres susceptibles d'en motiver la présence et d'en assurer la rentabilité, dépend de deux facteurs: a) la demande qui peut être faite par des groupes suffisamment nombreux de candidats dans tel ou tel endroit; b) la possibilité qu'aura l'Extension d'assurer efficacement la direction de ces cours.

Il existe présentement deux centres de l'Extension, l'un à Granby, l'autre à Marieville.

Le centre de Granby

Directeur: M. l'abbé Jean-Paul Boutin.

Ce centre est autorisé par la faculté des Arts, depuis 1961, à donner les cours du B-50 (cours de culture de 50 crédits pour le passage du brevet B au brevet A): cf. page 37.

On obtiendra plus de renseignements sur ce centre en s'adressant directement à

M. l'abbé Jean-Paul Boutin,
232, rue Principale,
Granby, P.Q.

Le centre de Marieville

Directeur: le R. Frère Alcide Chabot, mariste.

1. C'est-à-dire le territoire des diocèses de Sherbrooke, de Nicolet et de Saint-Hyacinthe.

Ce centre est autorisé par la faculté des Arts, depuis 1962, à donner les cours de la IV^e année spéciale du B.A.: cf. page 20.

On obtiendra plus de renseignements sur ce centre en s'adressant directement à

R. Frère Alcide Chabot, f.m.s.,
Scolasticat des Frères maristes,
Iberville, P.Q.

Cours télévisés

Depuis l'automne de 1961, l'université de Sherbrooke, en collaboration avec la station CHLT-TV (La Tribune) de Sherbrooke, offre des cours télévisés qui permettent l'obtention de crédits en vue du B.A. "D" (baccalauréat des adultes) et du B-50 (cours de culture pour le passage du brevet B au brevet A)¹.

Les émissions comportent, depuis deux ans, six cours de 45 minutes par semaine, le samedi et le dimanche, de 8h.45 à 11h. du matin.

Les cours sont offerts en deux semestres, comme suit: 1) une première série de 13 cours (septembre-décembre) suivie d'un examen; 2) une deuxième série de 13 cours (janvier-avril) suivie d'un examen. Chaque examen réussi donne un crédit.

D'ordinaire, les séances d'examen se tiennent à la Cité Universitaire, et l'étudiant a le choix de se présenter à l'une ou l'autre de deux séances qui ont lieu à une semaine d'intervalle pour chaque série de 13 cours. Les étudiants des centres éloignés peuvent, dans certains cas, écrire l'examen hors de l'université selon les arrangements et directives de l'Extension.

On sait qu'en 1964-65, trois autres universités françaises du Canada — Montréal, Laval et Ottawa — diffuseront conjointement, au réseau national de Radio-Canada, des cours analogues aux cours télévisés de Sherbrooke. La faculté des Arts de Sherbrooke a convenu de permettre à ses étudiants du B.A. "D" et du B-50 de suivre les cours télévisés de Radio-Canada, *pourvu que leur programme particulier s'y prête.*

1. Remarquer que les cours télévisés ne sont pas acceptés ni pour le B.A. ni pour la maîtrise.

Conditions d'admission

On observera les règlements généraux de l'Extension, p. 16.

N.B. — Les étudiants sont instamment priés de ne s'inscrire qu'à des cours qui font partie de leur programme particulier; en cas de doute, consulter le secrétariat de l'Extension.

Inscription

a) aux cours télévisés de Sherbrooke

On obtient les formules nécessaires, au secrétariat de l'Extension. Les cours commenceront les 26 et 27 septembre 1964. Aucune inscription ne sera acceptée après la troisième émission. — Pour plus de renseignements, demander le feuillet spécial des cours télévisés au secrétariat de l'Extension.

b) aux cours télévisés de Radio-Canada:

On s'en tiendra rigoureusement aux instructions publiées dans le prospectus de ces cours. On obtient ce prospectus au secrétariat de l'Extension à Sherbrooke, ou directement de la Société Radio-Canada, case postale 6000, Montréal, P.Q.

PUBLICATIONS DE LA FACULTÉ DES ARTS

ANNUAIRES

Études supérieures (M.A.)

Études collégiales (B.A.)

Cours d'Extension

PROSPECTUS

Cours d'Extension: année scolaire

Cours d'Extension: session d'été

Cours télévisés

La maîtrise en économique

La maîtrise en géographie

(en préparation)

La maîtrise en français

La maîtrise en anglais

La maîtrise en latin

La maîtrise en histoire

La maîtrise en philosophie